

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAC 677 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et le CMN pour la mise à disposition du kiosque situé place du Châtelet.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de partenariat avec le CMN, jointe en annexe ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre en date du 8 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés les principes de la convention de partenariat avec le CMN pour la mise à disposition du kiosque situé place du Châtelet.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat avec le CMN jointe en annexe.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO